

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 5, Rue de Bel-Air, Nantes

Service d'achats en commun

Montant des achats du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 1921..... 24.465.30

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Riz Caroline extra, les 500 gr.....	1 »
Cacao non sucré, —	2 50
Chocolat Gde Trappe, —	3 20
Chocolat Gde Trappe Sana.....	2 80
Balais paille depuis.....	2 »
Bas noirs.....	3 60 et 3 30
Bas blancs.....	3 60
Lacets pour chaussures, la paire...	0 20

Du 15 au 31 juillet inclus, à titre de vulgarisation, le filtre à café « Cop's » sera livré avec 100 gr. d'excellent café au même prix que précédemment, c'est-à-dire à 6.75.

Société de Gymnastique

Le mercredi 22 juin, au siège, 6, rue de Bel-Air, se tenait la réunion de fondation de la Société de gymnastique. Après avoir exposé le but de cette Société qui est de développer chez nos jeunes syndiqués les facultés physiques et intellectuelles, par une gymnastique raisonnée dirigée par un docteur médecin, ancien professeur de l'École de Joinville.

Il est décidé de procéder à l'élection d'un bureau provisoire qui sera chargé d'étudier et d'élaborer les statuts. Sont élus à l'unanimité :

Président : M. Riolland Charles ;
Vice-président : M. Collet fils ;
Secrétaire : M. Fraboul.

La Société est fractionnée en deux groupes distincts, les jeunes filles d'un côté, les garçons de l'autre.

Chaque groupe se subdivise en trois sections suivant l'âge.

La première réunion de travail aura lieu le mardi 5 juillet, à 6 h. 1/2.

Les nouvelles adhésions continueront à être reçues au siège, 6, rue de Bel-Air. Conditions absolues :

Etre syndiqué ou enfants de syndiqués.
E. FARGIER.

NAISSANCE

M. et Mme Joseph Guéret sont heureux de vous faire part de la naissance de leur quatrième enfant René.

Syndicat des Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

Nantes, 18 juin 1921.

Monsieur le président, Auriez-vous l'obligeance de faire insérer dans le journal *Le Messager*, l'importante décision qui intéresse les représentants et voyageurs de commerce à la Commission.

Aux termes d'une jurisprudence constante du Conseil d'Etat et des Conseils de Préfecture, les représentants de Commerce agissant pour le compte de plusieurs maisons étaient soumis à la contribution de la patente.

Dans tous les Congrès, les voyageurs et représentants avaient émis le vœu d'être exonérés de la patente.

L'Union syndicale nationale des voyageurs et représentants de commerce ayant soutenu un procès de principe devant le Conseil de Préfecture de Maine-et-Loire, cette jurisprudence administrative après plaidoirie de M^e Louis Nogerès, avocat à la Cour de Paris, a décidé que, contrairement à la jurisprudence admise, les représentants de commerce agissant ou non pour le compte de plusieurs maisons et rétribués ou non par des Commissions, ne sont pas astreints à payer patente, dès l'instant qu'ils ne font pas personnellement d'opérations commerciales.

Cette décision appelée à un grand retentissement rend justice aux droits de la corporation.

Agréer, Monsieur le président, mes sentiments distingués.

Ch. CALLET.
Représentant de commerce.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Réunion du 22 mai 1921

La séance est ouverte à 9 heures 1/2 sous la présidence de M. Thomaré qui remercie les adhérents d'être aujourd'hui venus un peu plus nombreux et l'on voit, en effet, avec plaisir que notre nombre s'augmente peu à peu.

M. Fargier prend ensuite la parole et nous explique le fonctionnement de l'U. D., puis de la Commission des fêtes où nous devons envoyer des délégués, aussi nous passons aussitôt à l'élection de ceux-ci.

Sont nommés comme délégués pour l'U. D. :

MM. Thomaré et Quirion.

Pour la Commission des fêtes :

MM. Bonnet et Coupris.

M. Dupas, trésorier de la Commission de l'école, nous réclame 30 fr. qui lui sont votés séance tenante.

Ensuite vient en discussion la grosse affaire du moment, c'est-à-dire la question de la diminution de la vie chère et ce sera à ce moment que notre jeune Syndicat devra intervenir et par là même s'imposer à ceux qui seraient tentés de nier son existence, aussi nous élisons 4 délégués qui sont MM. Quirion, Dupas, Emeriaud, Counaud, et qui auront le cas échéant, pour mission de se rencontrer avec la Commission patronale afin de défendre notre cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

J. DUBOT.

Comme nous le prévoyions à notre séance, nos délégués ont eu à se rencontrer avec la Commission patronale, le 30 mai 1921. Voici les comptes rendus de cette entrevue.

La séance est ouverte à 17 heures.

Au début, explications au sujet d'une première convocation patronale pour le jeudi 26 mai, où aucun délégué ouvrier ne s'était présenté. (Convocation qui avait été adressée à la Bourse du Travail).

M. Jamin rappelle ensuite la séance d'avril 1920, dans laquelle le Syndicat patronal accordait aux ouvriers de l'ameublement les 0.40 de vie chère obtenus précédemment par la métallurgie. Pour les ébénistes, l'application de cette augmentation était ainsi faite : 0.15 sur le prix de l'heure et 0.25 de vie chère.

Aujourd'hui, tablant sur les chiffres don-

nés par la Commission s'occupant du coût de la vie, mais plutôt sur le fait que d'autres industries, entre autres la métallurgie a déjà subi des réductions de vie chère, la Commission patronale propose de réduire de 0.25 celle des ouvriers de l'ameublement.

La Commission ouvrière conteste très justement le fait de la diminution de la vie, mettant en parallèle les légers rabais, incontestables, mais qui n'ont pas encore touché le pain, les loyers, les contributions, etc.

Considérant toutefois que la diminution des salaires est un acheminement vers la diminution du coût de la vie, la Commission ouvrière admet le principe d'une réduction de la prime de vie chère, mais non la suppression totale.

A ce moment surgit une divergence de vue entre les Commissions. Les patrons entendent avoir accordé, en avril 1920, 0.40 de vie chère. Les ouvriers s'arrêtent à la lettre de la clause spéciale à l'ébénisterie, fixant à 0.25 la prime de vie chère.

Le différend se trouve tranché par la lecture de la lettre de M. Priou, secrétaire du Syndicat de l'Ameublement (Bourse du Travail), lequel déclare accepter les 0.40 de vie chère proposés par le Syndicat patronal.

La Commission patronale reconnaissant cependant le bien-fondé des observations présentées par la Commission ouvrière, propose une réduction de 0.15 sur la prime horaire de vie chère applicable le 1^{er} juin 1921. Cette transaction est acceptée par la Commission ouvrière.

Les délégués ouvriers demandent alors pour l'ameublement l'application du sursalaire familial, ainsi que l'étude en ce moment le Syndicat patronal du bâtiment, mais non par atelier, ce qui causerait la mise à l'index du père de famille. La Commission patronale se déclare favorable à cette amélioration du sort des ouvriers chargés de famille et promet de la réaliser dans le plus bref délai.

La séance est levée à 18 heures.

CONVOCATION

Le Président du Syndicat des Menuisiers et Ebénistes, corporation Sainte-Anne, invite tous les syndiqués de bien vouloir assister à la distribution des prix aux élèves qui ont suivi les cours de dessin pendant l'année 1920-21. Cette distribution aura lieu le dimanche 3 juillet, au Siège, à 10 heures et sera suivie d'un vin d'honneur.

Les dessins seront exposés le samedi 2 juillet, 6, rue de Bel-Air, de 1 heure à 6 heures, et le dimanche matin.

Le Président,

THOMARÉ.

Section des Dames

Une Réunion Syndicale

Répondant à la convocation qui leur avait été adressée, les syndiquées sont venues en très grand nombre à la réunion générale du 5 juin. Mlle E. Goupille, présidente du Syndicat, préside la séance, entourée des membres du Bureau. Elle dit en résumé ce qu'a été la vie du Syndicat de Nantes durant cette année, constate les progrès en nombre et aussi en amélioration dans les services. Elle déduit la satisfaction que nous pouvons éprouver toutes du développement de notre Syndicat, mais aussi la très ferme résolution que nous devons prendre pour plus d'extension encore et de perfectionnement.

La parole est ensuite donnée à Mlle A.-M. Bouhier, secrétaire adjointe, pour la lecture du compte rendu du Congrès syndical de Paris auquel elle a assisté. Ce compte rendu est aussi un encouragement à plus d'attachement au Syndicat, à plus d'efforts de la part de chacun pour l'avantage de toutes.

Cette réunion clôture nos réunions syndicales de cette année, cercles d'étude, réunions générales. Nous avons le grand désir que bien suivies cette année, nos syndiquées en gardent le souvenir et que l'an prochain l'auditoire y soit encore plus nombreux et fidèle.

N. B. — Le compte rendu détaillé du Congrès de la C. F. T. C. est publié dans le « Messager » par les soins du Syndicat des Employés hommes. Nous en recommandons très instamment la lecture à toutes.

FAMILLE SYNDICALE

MARIAGE

Le mariage de Mlle Jeanne Caholard, comptable aux Magasins Lafayette, avec M. Georges Audubon, a été béni le 18 juin, en l'église Saint-Martin de Chantenay.

Que M. et Mme G. Audubon trouvent ici l'expression de nos meilleurs vœux de bonheur.

NAISSANCE

Le 23 mai, Jean Chevalier, 6, avenue Jean-Viel.
Nos félicitations et nos vœux sincères.

NECROLOGIE

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de Mlle Jeanne Chevalier, membre du Syndicat. A tous les siens nous offrons nos condoléances émues et l'assurance de nos prières ferventes pour notre chère compagne.

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES

15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES

15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 -- Téléphone 2.14.
De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.
De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel -- Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS } M. BRILLET } DAMES, JEUNES FILLES }
Inscription à toutes époques } Expert-Comptable } Entrées et Salles spéciales }
de l'Année. } Directeur-Concessionnaire } Professeurs Dames }

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

L'apprentissage est inorganisé; les parents manquent d'informations et la fillette est placée dans un milieu parfois contaminé, où son rôle très dépendant va renforcer encore le danger du mauvais exemple et des conseils pervers qu'elle reçoit des plus anciennes ouvrières ou employées.

Beaucoup de ces enfants restent debout cependant, et on ne saurait trop admirer l'endurance morale qu'il leur faut pour cela, d'autant plus que leur héroïsme — car c'en est un — reste parfaitement obscur, sans récompense humaine, quand il ne s'attire pas un surcroît de difficultés, de privations et de moqueries.

Il n'est pas normal cependant qu'il faille à une jeune ouvrière de « l'héroïsme pour rester honnête », et il est à souhaiter qu'on puisse remédier à quelques-unes des difficultés vraiment trop grandes qu'elle rencontre pour cela.

La meilleure aide viendra de la restauration de la famille ouvrière; si celle-ci, par de meilleures conditions de vie matérielle (salaire familial, assurances sociales, logement sain, entre autres) reprend sa stabilité et sa cohésion, la mère de famille pourrait se consacrer à sa tâche de formation morale et religieuse; nul doute alors que la jeune apprentie pourrait aborder sa vie de travail avec le secours d'une plus forte « éducation ». Il lui faudra surtout une solide instruction et éducation religieuse; et si la mère de famille n'a pas en elle la compétence voulue pour la lui donner — ou les loisirs nécessaires — il est à souhaiter que la jeune apprentie reçoive ce secours des œuvres de l'Eglise, patronages entre autres. Cette éducation est à poursuivre et à renforcer par les cercles d'études. Ceux qui meublent l'esprit de ces jeunes enfants d'idées simples et solides, qui exercent leur bon sens, leur réflexion, qui les inclinent à fortifier leur volonté, feront une œuvre efficace, car le grand nombre des naufrages moraux sont amenés non pas tellement par la perversité naturelle que par l'entraînement de la sensibilité, les griseries de l'imagination et des folles rêveries qu'un grain de bon sens et de volonté pourrait contenir.

Nous croyons enfin qu'il ne suffit pas d'exhorter les jeunes travailleuses au respect d'elles-mêmes, mais qu'il serait sage de compléter l'exhortation par quelque aide pratique. La réforme du dedans a besoin des cadres du dehors. Aussi faisons-nous appel à ceux de l'organisation professionnelle. Quand celle-ci sera plus forte, qu'elle obtiendra de bonnes conditions de travail, une surveillance efficace de l'apprentissage, la jeune apprentie ne sera plus cette isolée qui reste par miracle debout dans des tourmentes continuelles. Elle passera alors du sein de la famille naturelle dans la famille professionnelle moins intime et moins forte, certes, mais dont les cadres la soutiendront.

Notons enfin qu'il n'y a pas, pour une jeune travailleuse, de meilleure aide que sa vertu qu'un vif idéal ou attachement étroit à quelque grand but qui parle à son cœur. L'esprit et le cœur sont trop vifs en elle pour rester sans aliment; et quand elle les trouve dans l'action syndicale, comme il arrive, c'est un gage assuré d'une haute vie morale.

E. NORSO.

E. Norso est à la disposition des personnes qui désireraient lui demander quelques indications. Lui écrire: 31, rue de Bellechasse, VII.

UNE FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DU VÊTEMENT

Nous avons reçu trop tard pour pouvoir l'insérer dans le compte rendu du Congrès national de la C. F. T. C. l'annonce de la création de la Fédération Française des Syndicats du Vêtement.

Cette création a été décidée le 14 mai et les syndicats chrétiens ont été chargés de nommer le bureau provisoire qui effectuera la mise au point définitive des statuts.

Le 19 mai, le Bureau a été ainsi constitué:

4 membres des syndicats de la rue de l'Abbaye;

4 membres des syndicats de la rue de Sèze;

1 membre du syndicat des ouvriers de la rue Cadet.

Présidente: Mlle Beekmans.

Vice-présidente: Mlle Bardot.

Vice-président: M. Martinet.

Secrétaires: Mme Bouhot-Sanson, Mlle Debray, Mlle Roode.

Trésorières: Miles Dougo et Mathieu.

Le crédit à la production

M. Louis Bringer, industriel, député de la Lozère, vient de déposer un projet de loi dont l'intérêt est à l'heure actuelle incontestable et qui vise à enrayer la crise — tout à la fois crise de confiance et crise de disponibilités — dont souffre notre pays.

La France possède encore d'immenses richesses inexploitées. L'initiative privée ne suffit pas toujours à les mettre en valeur; il appartient à l'Etat de s'en faire, suivant l'expression de M. Bringer, l'animateur.

Il ne s'agit nullement d'une intervention directe de l'Etat dans la gestion des entreprises. Sa mission doit consister à stimuler les énergies qui veulent s'employer au développement de nos forces hydrauliques, à l'amélioration de nos voies de communication, à la transformation de nos ports, au perfectionnement de l'industrie hôtelière, à l'exploitation intensive et rationnelle de nos ressources agricoles.

Avant de protéger, d'aider, l'Etat doit « guider », et pour que les efforts ne soient pas dispersés, la proposition de loi prévoit qu'il sera établi, par les départements ministériels intéressés, une série de programmes de travaux qui devront être mis sur pied dans un délai de six mois et dont l'achèvement sera poursuivi dans un délai minimum de dix ans.

L'administration ne serait pas seule à dresser ces programmes, elle serait secondée dans cette œuvre par une commission de compétences parlementaires, économiques, administratives et techniques.

En toute hypothèse, c'est au Parlement qu'il appartiendra d'approuver définitivement le programme des travaux et de fixer l'ordre de priorité de leur exécution.

Il est bien évident que le rôle de l'Etat ne doit pas se borner là; il doit aussi apporter son concours financier, et c'est ici que M. Louis Bringer apporte des précisions des plus intéressantes.

Il ne suffit pas de prévoir, en effet, une aide financière de l'Etat; il faut encore envisager comment l'Etat se procurera les ressources indispensables pour remplir son rôle.

L'Etat fera donc des avances remboursables et productives d'intérêts aux entreprises, industries ou exploitations, dont les travaux sont prévus et par une convention spéciale avec la Banque de France l'Etat obtiendra les ressources nécessaires par moyen d'émission de billets.

L'émission sera limitée aux besoins des entreprises, industries ou exploitations déterminées par le programme de travaux; de plus, le billet aura sa contre-partie précise dans l'opération commerciale ou industrielle engagée. Les billets émis seront retirés de la circulation par le jeu de l'amortissement des avances ou la négociation des titres remis à l'Etat en représentation des avances qu'il aura consenties.

L'auteur de la proposition n'oublie pas que l'Etat court un risque; aussi lui réserve-t-il une participation aux bénéfices des entreprises. Il retirera, certes, un profit indirect de l'accroissement de la richesse nationale, sans compter l'intérêt des capitaux engagés; en outre, il aura droit à une participation fixée à 20 0/0 des bénéfices si la moitié des capitaux a été avancée par lui, et à 40 0/0 s'il en a avancé les deux tiers.

Par l'adoption de cette proposition, se trouvera réalisé le vœu des Chambres de commerce de France qui, dans leur dernière assemblée, ont exprimé le désir que toute « nouvelle émission de billets de banque soit évitée à tout prix, à moins qu'elle n'ait comme contre-partie des valeurs commerciales représentant des opérations réelles et constituant un gage effectif. »

La Semaine anglaise

Dans l'Action Syndicale, organe des syndicats chrétiens de Picardie, Bourgeois, secrétaire de l'Union régionale, s'élève contre la prétention de la Chambre de commerce d'Amiens de faire supprimer la Semaine anglaise dans les banques:

« ...Voilà deux fois en trois mois que cette pauvre Semaine anglaise, que nous avons eu tant de peine à obtenir, subit les assauts conjurés des industriels et des commerçants. Une fois de plus, ce qui fait le bonheur des uns fait le malheur des autres. Sans acrimonie nous voulons dire ici notre pensée tout net: « Nous ne céderons pas sur ce point. »

« La Semaine anglaise a été accordée par les directeurs des banques à leurs employés dans un accord bilatéral avec les Syndicats correspondants. Cet accord ne peut être déchiré par l'une des parties sans le consentement de l'autre, et l'autre n'y consentira pas. Pourquoi? »

« D'abord l'intérêt, le simple et vulgaire in-

térêt des employés demande qu'ils soient libres le samedi après-midi.

« ...Il entre en outre dans cette Semaine anglaise un élément moral qui élève singulièrement la question, et qu'on néglige tout à fait. Qu'on nous fasse l'honneur de penser, qu'en défendant cette institution, nous, chrétiens, c'est l'esprit et l'âme de nos camarades que nous défendons et que nous plaçons résolument avant l'argent.

« On oublie trop que nous sommes autre chose qu'une machine à compter et que nous avons une vie supérieure qu'il faut ménager et respecter. Or, cette vie ne peut se développer qu'au grand air libre du dimanche et nous ne pourrions jouir intégralement de ce bienfait que s'il est assuré par la liberté du samedi après-midi.

« ...Si donc, nous n'avons pas notre dimanche intégral, de deux choses l'une: ou bien nous travaillerons le dimanche, ou si nous ne travaillons pas nous négligerons notre maison et nos habits et tout le décor de propreté et de décence qui est indispensable à la vie. Dans les deux cas, c'est une misère!

« On ne s'étonnera donc pas que nous ne voulions pas de cette misère, et que nous réclamions instamment de nos directeurs le maintien de la Semaine anglaise au nom de la parole donnée et au nom des intérêts de l'esprit et de l'âme de nos camarades, qui même dans une banque, valent mieux que le 7 0/0 du commerce. »

Une revendication des mineurs

La retraite à 50 ans

L'Union régionale des Syndicats professionnels des Mineurs du bassin d'Alais vient d'adresser aux membres du Parlement une demande de modification de la loi de 1920.

Ils font observer que tandis que la plupart des fonctionnaires de l'Etat et les cheminots obtiennent leur retraite à cinquante ans, il n'est pas logique de fixer à 55 ans l'âge de la retraite des ouvriers mineurs dont le travail est plus épuisant qu'aucun autre.

Ils réclament donc le vote des amendements suivants:

« Article Premier. — Le premier alinéa de l'article 6 de la loi du 25 février 1914 sera modifié comme suit:

« L'entrée en jouissance des pensions, allocations et majorations est fixée à 50 ans.

« Le deuxième alinéa sera ainsi modifié:

« Pour avoir droit aux allocations et majorations fournies par l'Etat et le fond des majorations, tout ouvrier mineur devra justifier de 25 années de travail salarié dans les mines françaises sans que le nombre total des journées de travail réparties entre les 25 années puisse être inférieur à 6.600 journées.

« L'allocation complémentaire susvisée sera relevée jusqu'à 860 francs pour les ouvriers et employés de façon à porter leur pension totale minimum à 1.500 francs. Il sera en outre accordé une majoration de 60 francs par anuité de travail à la mine en plus des 25 ans prévus par la présente loi.

« Article 2. — Aux veuves des ouvriers et employés ci-dessus désignés ayant atteint 50 ans, une allocation complémentaire portera leur pension totale à 750 fr. avec majoration correspondant à la moitié de celle du mari qui aura accompli plus de 25 ans à la mine.

« Article 3. — L'article 4 de la loi du 2 mars 1920, modifié par l'article 2 de la loi du 22 juillet 1920, sera modifié comme suit:

« Article 4. — Le Conseil d'administration accordera une allocation aux ouvriers et employés ayant atteint 50 ans d'âge et justifiant d'au moins 15 ans de travail dans les mines françaises représentant au moins 3.496 journées de travail.

« Cette allocation sera portée à un minimum de 750 francs pour les quinze années de travail prévues, avec majoration successive prévues par l'article 61 de la présente loi.

« Article 5. — Lorsqu'elles auront atteint 50 ans, les veuves des ouvriers et employés visés à l'article 4 de la présente loi auront droit à la moitié de l'allocation dont jouissait leur mari en vertu dudit article.

« Article 6. — Si le mari vient à décéder avant d'avoir 50 ans d'âge, ou avant d'avoir accompli le nombre d'années nécessaires pour avoir droit à la pension entière, la veuve, à l'âge de 50 ans, aura droit à la moitié de la pension revenant au mari au moment de son décès et d'après les majorations indiquées à l'article 1, pourvu qu'il ait toutefois, accompli 15 ans de service à la mine. »

Ces modifications apporteraient à la situation des mineurs âgés une amélioration qu'il serait injuste de leur refuser.

Comment une école gratuite

PERMET

AUX FILS D'OUVRIERS DE DEVENIR INGÉNIEURS

Notre confrère l'*Intransigeant* a publié sur les écoles d'apprentissage, fondées au Creusot par la maison Schneider, un article qu'il nous paraît intéressant de reproduire à l'heure surtout où notre pays tente enfin un grand effort pour remédier à l'insuffisance de l'instruction technique des travailleurs:

« A la base de l'enseignement donné au Creusot, écrit M. Hector Ghilini, on trouve trois écoles élémentaires, où sont reçus gratuitement, aussi bien les fils de tout le personnel des usines du Creusot — ouvriers, ou ingénieurs, ou directeurs, peu importe — que les enfants dont les parents n'appartiennent pas à cette administration.

Chaque année, à la fin des études primaires faites dans ces écoles élémentaires, un concours a lieu, auquel peuvent participer les élèves des écoles communales ou privées du Creusot. Ce concours permet de répartir les enfants, d'après leur rang de classement, soit dans l'école de préapprentissage, soit dans l'école spéciale. »

Cette dernière est une école de culture spéciale, sans latin, mais avec une partie sciences-langues vivantes très développée. Elle reçoit les 300 premiers environ du concours de fin d'études primaires, les autres élèves étant reçus dans l'école de préapprentissage.

Elle comporte six classes de troisième, quatre classes de seconde, deux classes de première et deux classes dénommées « spéciale examens ».

LA SELECTION PAR LE TRAVAIL

C'est le travail et l'intelligence qui opèrent la sélection des élèves. Tout le travail scolaire concourt au classement de fin d'année. Sur les 300 élèves des troisième, les 180 premiers passent en seconde, et à la fin de la seconde 60 des meilleurs passent en première. Ceux qui se sont révélés aptes aux études supérieures passent alors dans les classes de la « Spéciale examens ». La première année, on les prépare aux Arts-et-Métiers; la deuxième, on les spécialise pour leur permettre d'entrer soit à l'Institut électro-technique de Nancy, soit à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, soit, après un an d'études supplémentaires, à l'Ecole centrale.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Voilà pour la sélection.

Mais que deviennent les éliminés de chaque fin d'année? Quelques-uns redoublent leur classe. La plupart vont à l'école de préapprentissage qui les garde jusqu'à 14 ans au moins, âge minimum, où l'entrée aux écoles d'apprentissage leur est autorisée.

Les cours de l'école de préapprentissage completent, en le revisant, l'enseignement primaire. Ils y joignent le dessin industriel, base essentielle, qui permettra à un bon ouvrier de s'élever plus tard. A la fin de ses études, l'élève, suivant son rang, choisit l'atelier d'apprentissage où il veut entrer. En outre un repêchage est institué, et les premiers du classement qui se sont révélés capables de poursuivre leurs études, entrent à l'école spéciale dont ils avaient été écartés par les mauvais résultats du concours de fin d'études primaires.

Les apprentis ne sont pas mêlés aux ouvriers. Des ateliers spéciaux leur sont réservés où ils touchent une paie. En outre, leur apprentissage se double d'un enseignement technique qui est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les conséquences sociales d'une telle organisation sont visibles. La vie commune réunit sur les mêmes bancs, fils d'ouvriers, d'ingénieurs, de directeurs, d'employés, de commerçants. Egalité de chances de succès: le travail et l'intelligence comptent seuls. Possibilité, pour tous, d'arriver très haut; on trouve parmi les directeurs des usines du Creusot des fils d'ouvriers de ces mêmes usines. »

La vie sociale

La Cristallerie ouvrière DE FOGÈRES

Nous avons annoncé déjà qu'à la suite de la grève qui leur a été imposée par l'attitude de leur patron, les ouvriers adhérents au syndicat chrétien de Laignelet, près de Fougères, avaient formé le projet de créer une coopérative de verrerie.

Le projet est aujourd'hui en voie de réalisation. La « Cristallerie ouvrière » vient de louer pour vingt ans, en bordure même de la gare de Fougères, un terrain sur lequel sont édifiés un hangar de 40 mètres sur 15, dans lequel le four sera installé au mois d'août prochain et une grande construction de trois étages que l'on est en train de transformer en logements ouvriers.

Tout le personnel de l'usine de Laignelet, ouvriers et contremaîtres, a promis son concours à la nouvelle verrerie qui complète actuellement son organisation commerciale.

Une société coopérative a été formée au capital de 200.000 francs divisé en 400 actions de 500 francs.

La Confédération française des travailleurs chrétiens, après avoir examiné les chances de succès de l'entreprise, a décidé de lui accorder son concours, et sa prochaine circulaire mensuelle contiendra des bulletins de souscription qu'elle invite tous les syndicats adhérents à remplir.

Il serait puéril de se dissimuler que l'initiative courageuse des syndiqués chrétiens de Fougères se heurtera à de graves difficultés provenant tout à la fois de la crise économique et des obstacles que ne manqueront pas de multiplier les sociétés capitalistes de verrerie.

Mais elle a trouvé auprès de négociants, de banquiers et même de certains patrons catholiques et sociaux des promesses de concours qui lui permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Il y a d'ailleurs dans cette circonstance pour les organisations syndicales chrétiennes et pour tous ceux, parmi les catholiques sociaux, qui ne limitent pas leur effort aux manifestations platoniques en faveur de leurs idées, l'occasion d'un geste de solidarité qu'ils n'hésiteront pas à faire.

La Verrerie ouvrière d'Albi a pour actionnaires les organisations socialistes : on sait les crises qui entravent son existence.

Les catholiques sociaux se doivent de démontrer pratiquement la valeur de leur doctrines en soutenant par leurs souscriptions une entreprise hardie mais qui doit, grâce à eux, réussir.

Nous faisons donc écho à l'appel lancé par la C. F. T. C.

Les syndicats qui ne croiraient pas pouvoir souscrire immédiatement une action de 500 francs pourraient envoyer leurs cotisations à la C. F. T. C., 5, rue Cadet, qui les grouperait sur le nom d'un actionnaire jusqu'au jour où chaque syndicat pourrait devenir propriétaire d'une action. Tous ceux qui désireraient se renseigner directement sur la nouvelle coopérative peuvent s'adresser à l'Union syndicale catholique, 3, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Fougères.

Nous ne doutons pas que nos lecteurs ne soient nombreux qui voudront témoigner — par leurs versements — de leur sympathie envers l'œuvre de grande portée sociale qu'entreprennent les syndiqués chrétiens de Fougères.

PHILIPPE DE LAS CASES.

Le Syndicalisme chrétien AU CANADA

Aux dix pays d'Europe représentés il y a un an à la Haye pour la création d'une Internationale des Syndicats Chrétiens s'ajoutera prochainement le Canada. Des initiatives déjà riches en résultats et plus riches encore en espérances, permettent de saluer d'avance, avec joie, cette nouvelle adhésion.

C'est dans la province la plus française du Dominion, celle de Québec, que le mouvement a pris naissance. La vieille cité de Champlain abrite aujourd'hui une population industrielle considérable, animée de sentiments religieux très vifs. J'ai eu cet hiver l'honneur de parler devant une assemblée ouvrière de 3.000 hommes. Le président souhaitait en ces termes la bienvenue à l'orateur de France :

« Jésus Christ, le fils du charpentier de Nazareth, a voulu que l'ouvrier fût son semblable.

« A l'exemple du Maître, vous venez rencontrer ici d'humbles travailleurs nés du même Père et de la même Mère, de Dieu et de la Sainte Eglise. Faites retentir à nos cœurs les paroles de l'Evangile dans le beau verbe français. »

Des syndicats déjà anciens groupent 20.000 ouvriers dans la ville même de Québec. Dans l'ensemble de la province, d'autres syndicats, de création plus récente, ont doublé aujourd'hui ce chiffre.

Ces groupements portent le nom de *Syndicats nationaux et catholiques* pour se distinguer des unions rattachées à la *Fédération Américaine du Travail*. Et le conflit qui fut soulevé en France se renouvelle là-bas dans des conditions presque semblables à celles où il s'est produit chez nous.

La Fédération fondée en 1881 a pénétré au Canada en 1886. Depuis lors, elle y a fondé une centaine d'*Internationales* auxquelles sont affiliés 260.000 ouvriers. Elle reste généralement neutre dans les questions religieuses et ses revendications sociales sont relativement modérées. L'objection principale que lui adressaient nos amis est de livrer toute l'organisation syndicale canadienne, représentée par le « Congrès des Métiers », à des chefs étrangers à leur pays. Leur fierté nationale répugne à cette abdication entre les mains américaines. Lors d'une grève importante à Winnipeg, l'an dernier, le Ministre du Travail du Dominion a dû traiter directement avec Samuel Gompers, des Etats-Unis. Les Canadiens français, pour qui les questions de langue et de race sont toujours passionnantes, répugnent à se sentir commandés par des dirigeants qui ne parlent pas comme eux et ne sont pas de chez eux.

Profondément catholiques, ils ont, en outre, de leurs droits et de leurs devoirs professionnels une conception qui s'inspire de leurs principes religieux. Et, sûrs de coopérer ainsi au progrès du syndicalisme, ils ont voulu s'assurer une forme d'organisation professionnelle conforme à leurs convictions en même temps qu'à leurs vrais intérêts de travailleurs canadiens.

Ils déclarent dans leur règlement : « que toutes les actions humaines relèvent du tribunal de la conscience ; que la justice et la charité chrétiennes sont les deux règles suprêmes des relations entre patrons et ouvriers ; qu'ils se conforment dans la poursuite de leur but aux enseignements et aux directions de l'autorité religieuse... » Un de leurs tracts précise sur ce point la mission du conseiller ecclésiastique : « l'Aumônier n'intervient dans la direction du syndicat que pour l'empêcher de s'engager dans la voie de l'injustice. Toutes les fois que le syndicat exerce son activité dans la sphère des choses permises, l'aumônier n'a pas à intervenir, si ce n'est pour encourager le syndicat à toujours protéger les intérêts légitimes de ses membres.

Malgré la loyauté de cette attitude et les services déjà rendus à leurs adhérents, ces unions nationales n'ont pas obtenu du ministre du Travail, M. Robertson, le droit de se faire représenter à une conférence économique qui se tenait en mai, à Ottawa. Seules les Internationales y furent admises. Le ministre, qui est d'ailleurs un ancien propagandiste de celles-ci, crut même convenable de profiter de l'occasion pour adresser une sorte de remontrance aux délégués catholiques en leur objec-

tant que leur entreprise pourrait provoquer des divisions dans la classe ouvrière et des luttes religieuses dans le pays.

Nous avons entendu l'objection chez nous. La réponse y est aussi facile là-bas. Le Canada compte 1.800.000 syndiqués. L'Internationale en a atteint 260.000. Dans la province de Québec, elle compte 55.000 adhérents seulement. Les catholiques ont le droit de dire que leur initiative contribuera à grouper des travailleurs qui se sont montrés jusqu'à présent rebelles à tout syndicat. En fait, depuis quatre ans surtout qu'elle se développe, bien loin de diviser la classe ouvrière, elle a fortifié son organisation.

Le clergé lui est unanimement favorable. Le patron se montre d'ordinaire confiant et bienveillant. L'excellente tenue professionnelle de ses adhérents assure à ce jeune syndicalisme un grand crédit dans tous les milieux industriels où la main-d'œuvre canadienne-française est particulièrement appréciée. En attendant que la force du nombre l'impose au respect de ses adversaires, sa valeur morale lui vaut déjà l'estime de l'opinion publique.

Ils seront 100.000 dans quelques années. Cet été même, leur Fédération provinciale sera définitivement créée. Il ne leur restera qu'à tendre la main, à travers l'océan, à leurs camarades d'Europe, dont le programme est tout proche du leur.

Nos syndiqués de la rue Cadet ne reconnaîtront pas sans émotion, au visage de ces amis, les premiers qui leur arriveront d'Amérique, les traits de leurs propres compatriotes.

Nous les saluerons deux fois, ces nouveaux venus : ce sont des frères de France séparés depuis un siècle et demi par les vicissitudes de l'histoire politique et ramenés à nous par le même idéal social chrétien.

L'ABBÉ THELLIER DE PONCHEVILLE.

ICI & LA

AU CONGRES SYNDICAL DE MOSCOU

Les journaux de Londres du 4 juin reproduisent la dépêche suivante : « D'après le Stockholm Tidningen on fait actuellement à Moscou d'énormes préparatifs pour le Congrès de la III^e Internationale. Ces préparatifs comprennent la publication d'un journal contenant des articles dans toutes les langues européennes ainsi que dans celles des principaux pays du monde. Des représentations théâtrales seront données en anglais, en français et en allemand. »

De plus, chose que l'on n'avait encore jamais vue dans aucun congrès du monde, une commission a été désignée tout spécialement pour mesurer scientifiquement les crânes de tous ceux qui prendront part au congrès, afin de s'assurer de leur capacité intellectuelle. »

Nos renseignements particuliers nous permettent de confirmer la réalité de cette merveilleuse invention.

Les citoyens Lénine et Trotsky, résolus à pratiquer, à l'égard des délégués étrangers réunis à Moscou, le bourrage de crâne qui leur est habituel, ont voulu prendre toutes les précautions pour s'assurer de la capacité crânienne desdits délégués.

Nous nous permettrons seulement de protester au nom des principes communistes contre cette innovation.

Du moment que tous les hommes sont égaux, il est scandaleux de vouloir constituer une aristocratie des cervelles.

Tous les adeptes de la III^e Internationale ont un même droit à l'Evangile bolcheviste et les plus abrutis n'en sont pas les moins dignes.

L'UNITE OUVRIERE

Très pittoresque, le Congrès des cheminots cégétistes.

Bidegaray et Monmousseau ont été pour quelques jours des personnalités bien parisiennes.

Vous connaissez le gros de l'affaire : les extrémistes battus dans un premier vote à quelques centaines de voix, vainqueurs le lendemain grâce à 2.000 abstentionnistes et qui font voter l'adhésion à Moscou.

Les deux fractions rivales nomment chacune leur bureau.

Les communistes, plus batailleurs, occupent en force l'immeuble de la rue Baudin et font main basse sur les archives et la comptabilité. Mais Bidegaray a emporté

la clef du coffre-fort et les titres qui le font propriétaire de la maison.

Qu'un des partis triomphe ou que la scission soit proclamée, le résultat est le même. Cette Fédération qui groupait l'an dernier 350.000 cheminots et qui n'en comptait plus que 100.000 il y a un mois est aujourd'hui divisée en deux tronçons, tous deux impuissants.

La rivalité des chefs accentuera la lassitude des troupes. De l'organisation professionnelle telle que l'ont conçue les cégétistes, il ne reste rien.

Très pittoresque ce Congrès, mais, à tout prendre, très triste.

Si sages que vous supposiez les directeurs des Compagnies, c'est une rude tentation pour eux que de mettre à profit l'éparpillement des forces ouvrières pour reprendre tout ce qu'ils ont dû concéder.

Résisteront-ils à la tentation ? Certains faits permettent bien d'en douter.

Quelle tâche admirable pourraient accomplir actuellement dans les Chemins de fer comme dans toutes les professions — car la crise du syndicalisme cégétiste est générale — les organisations indépendantes et chrétiennes.

Le syndicalisme est une nécessité. Si les forces ouvrières et patronales n'arrivent pas à s'équilibrer, de nouveaux mécontentements prépareront de nouvelles crises de violences.

Un syndicalisme nettement et uniquement professionnel, fondé sur l'idée de justice, peut rallier à lui les grandes masses ouvrières.

C'est le moment d'agir.

CHRONIQUE FEMININE

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

CONDITIONS PROFESSIONNELLES
DU CHOIX
DU METIER : LA MORALITE

Que les conditions de moralité dans le travail soient à considérer attentivement avant de choisir un métier, nul n'en doute. Ceci est même d'autant plus important qu'une enfant de treize ans est moralement un être plus délicat et que les chômages qu'elle peut souffrir de ce côté se réparent moins que tout autre.

Mais ce serait être bien simpliste de penser que toute la question revient à fuir soigneusement les métiers « immoraux », et de chercher les métiers « moraux ».

Sans doute, il y en a qui sont en eux-mêmes immoraux, ceux par exemple qui se rattachent aux livres, brochures, illustrés, cartes postales obscènes. Il est clair que la gravure, le brochage, la peinture, la vente de telles marchandises sont au premier chef condamnables.

Mais ces métiers-là mis à part, l'appréciation des autres et la préférence à donner deviennent plus difficiles.

Souvent on entend exprimer au point de vue de la moralité une préférence très nette pour l'emploi — par rapport au métier. Mais ne pensons pas que ce soit justifié. Il est vrai qu'un atelier de mode ou de couture, une usine ne sont pas en général un modèle de réserve et de tenue; mais croit-on que les bureaux d'un ministère ou d'une banque le soient davantage ? Dans ces derniers, les apparences sont meilleures, le mal n'y revêt pas les dehors frustes sous lesquels il s'exprime à l'usine, mais il est peut-être pire encore parce que, à degré égal, il se fait plus hypocrite.

En somme l'atmosphère morale des milieux de travail, que ce soit usine ou bureau, n'est satisfaisante nulle part, et l'entrée dans la vie de travail est toujours, pour une fillette, une rude épreuve.

Ceci pour plusieurs raisons :

La famille ouvrière, trop souvent dissociée elle-même par le travail des parents au loin, ne peut plus remplir son rôle complet auprès de l'enfant; celle-ci n'est pas élevée par sa mère dans le plein sens du mot; d'ailleurs, à 13 ans, une éducation même soignée peut-elle être achevée ? A cet âge, la fillette aborde sa nouvelle vie avec le petit bagage de droiture naturelle, de bon sens, de quelque expérience pratique dont la nature et la vie l'ont pourvue.

VIE SYNDICALE

Nous voici à la bonne, à l'excellente période des vacances, chère à beaucoup, mais que les travailleuses ont particulièrement le droit d'aimer. Après la laborieuse année, au magasin, au bureau, c'est un besoin d'avoir à soi deux ou trois semaines de bon repos. Bien avant l'époque on y songe, on en rêve... Avec les jours qui passent, la fatigue se fait davantage sentir ; avec le soleil ardent et chaud l'atmosphère du magasin semble plus pénible, et parce que le ciel est si bleu, que les oiseaux y chantent si éperdument, on a un désir fou de quitter la ville aux rues étroites, la ville bruyante, et de se trouver enfin dans cette merveille de Dieu qu'est la nature, en pleine campagne ou à la mer...

Oui, toutes nos chères syndiquées, rêvez à cette joie délicieuse des vacances. Vous savez avec quel entrain et quel soin nous avons préparé notre kermesse afin de faire de bonnes vacances au Syndicat. Venez à la Permanence vous faire inscrire ; une bonne surprise vous y est réservée. Et puis, quand votre tour sera arrivé, préparez votre malle pour le départ, mais avant de la boucler... mettez-y quelques bonnes résolutions :

De donner partout l'impression que vous êtes une chrétienne, et que vous êtes heureuse et fière de l'être. Que votre ardeur avive celle des autres.

De donner le bon exemple : vous êtes le sel de la terre, salez ; vous êtes la lumière, ne restez pas sous le boisseau ; éclairez ; vous êtes le ferment, que par vous la moisson lève, que les épis soient beaux ; vous êtes les jeunes, l'espoir : vivez, entraînez.

Suivez avec votre belle piété les modestes offices de votre petite église de campagne ; allez voir M. le Curé et parlez-lui de votre Syndicat.

Emportez quelques bons livres : des sérieux et des gais — il faut des deux, mais choisissez-les bien. — Vous avez toutes un guide excellent qui vous conseillera sans se tromper. Que toute l'année vous vous souveniez du charme que vous auront procuré les heures de lecture de vos vacances.

Vivez comme l'on doit vivre à la campagne : pas fières, affables, bonnes ; gentilles toilettes simples. Rendez-vous sympathiques. Racontez autour de vous ce qu'est votre Syndicat, sa vie pleine d'entrain et pleine de bonnes affections.

Reposez-vous. Ne vivez pas du tout comme à Nantes. Soyez calmes. Ne vous pressez pas. Planez. Jouissez de la vie et de toutes les gâteries que le bon Dieu a mises dans la nature : de son soleil splendide, de son ciel infini et si beau que nul talent humain, quel qu'il soit, ne pourra jamais rendre dans sa perfection ; de l'Océan immense et pourtant si doux dans le chant de ses vagues ; de la campagne admirable avec ses champs de blé ondulant sous le vent, des chemins ombreux et calmes, des grandes prairies vertes... Tout cela, toutes ces beautés, c'est pour vous que le maître aussi bon que puissant les a faites.

Et puis revenez reposées et prêtes à bien travailler : travail de la profession, part de travail dans la maison, apport de dévouement et d'ardeur au Syndicat. Et dites-vous toutes que cette disposition-là, multipliée par toutes, fera notre Syndicat immense, vivant, bienfaisant.

Bonnes vacances, chères Syndiquées.
La Secrétaire,
M. S.

LA KERMESSSE DES MARGUERITES

Quel souvenir enchanté nous en gardons, car nous pouvons être contentes et fières de l'apport de toutes nos bonnes volontés réunies, de notre ardeur est sortie cette kermesse fleurie si jolie.

Rien que ce triomphe de la blanche marguerite n'est-il pas un témoignage de l'effort fait par chacune et par toutes ? Car enfin, il avait fait déjà très chaud ; beaucoup de prairies avaient vu se faner les marguerites qui les étoilaient, et déjà une inquiétude circulait dans le groupe : « Aurons-nous bien notre petite reine de la fête ! »

Ah ! Seigneur, quand les Syndiquées veulent quelque chose... Ce furent des brassées, des avalanches, des gerbes immenses de pâquerettes qui arrivèrent au Grand-Loquidy. Certaines de ces gerbes étaient telles que l'entrée d'un tramway fut trop petite pour les laisser passer. Enfin il y en eut tant, tant, que tout en fut fleuri, orné, paré ; les comptoirs, les attractions, le théâtre, et jusqu'à la jolie petite voiture à âne.

Faut-il redire ce que fut cette fête dans son détail ? La place est trop mesurée. Il y eut tant et tant de choses. Et puis le souvenir est si précis dans chaque mémoire... Disons seulement : cette kermesse est pour toutes ; elle est aussi l'œuvre de toutes. Que chacune ait le contentement loyal qu'elle peut éprouver. Si elle reconnaît avoir apporté son effort dans la plus large mesure possible, qu'elle se dise avec douceur : « je suis heureuse de ce que j'ai pu faire. L'an prochain, à l'appel, je serai là ; je recommencerai. » Et pour celles qui très simplement, très sincèrement, reconnaissent qu'elles auraient pu donner une collaboration meilleure, qu'il y ait de la joie quand même, accompagnée de cette promesse qu'elles se feront à elles-mêmes et qu'elles tiendront : « je ferai beaucoup mieux l'an prochain. »

Car nous recommencerons. Si vous saviez les bonnes idées qui sont déjà en tête. Mais ce que je voudrais dire à présent, c'est tous les « merci » sincères du groupe aux sympathies, aux aides, aux initiatives si spontanément offertes et avec tant de bonne grâce aimable.

Le prêt de la ravissante propriété du Grand-Loquidy — rien que l'endroit est une assurance de succès. Dieu qu'il faisait bon dans ce parc de rêve.

L'aide discrète autant que précieuse de celles qui m'en voudraient de les nommer, mais que nous connaissons toutes et qui sont nos bonnes fées ;

La collaboration que nous n'oublierons pas du groupe de l'Amicale Saint-Pierre dont les membres furent tout à la fois les plus adroits organisateurs et les plus aimables commissaires ;

Les amis nombreux, très nombreux qui nous ont apporté le témoignage de leur bonne sympathie en venant nous voir et en voyant tout ; à tous, avec tout notre cœur, nous disons : « merci ».

Et que nos plus sincères félicitations aillent à notre Présidente de la Commission des Fêtes, qui prépare tout, fait les innombrables démarches nécessaires, répond à tout, et cela sans perdre rien de sa grande affabilité ;

Merci très chaleureux à celle qui a assumé la charge très lourde d'être celle qui pense, qui prend les responsabilités ; celle à laquelle nous avons donné notre confiance et qui la justifie si bien ; à notre présidente du Syndicat : à Mlle El. Goupille.

Et à présent, Syndiquées, nos amies, à l'an prochain, pour une autre kermesse encore mieux.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Le 2^e Congrès National

DEUX TELEGRAMMES

A Son Eminence le Cardinal GASPARRI, Vatican, ROME

Délégués Confédération Française des Travailleurs Chrétiens réunis en Congrès national, jour trentième anniversaire Encyclique *Rerum Novarum*, prient Votre Eminence de présenter Très Saint Père témoignage vive reconnaissance pour bénédictions accordées à leur Président, et respectueux hommage profonde vénération. — Zirnheld.

Zirnheld, 5, rue Cadet, Paris.

Saint Père agréé paternellement hommage filiale dévotion envoyé à l'occasion trentième anniversaire Encyclique *Rerum Novarum* ; renouvelle très volontiers bénédiction apostolique à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et à son distingué président. — Cardinal GASPARRI.

LES CONGRESSISTES

Le 2^e Congrès confédéral s'est tenu à Paris les 14, 15 et 16 mai, et, durant ces trois jours, une grande animation n'a cessé de régner dans la maison syndicale dont tous les locaux avaient été mis à la disposition des congressistes.

Les travaux de ce Congrès furent véritablement empreints d'une cordialité remarquable ; on sentait bien que tous étaient guidés par les mêmes sentiments et aspiraient au même but.

Nous ne pouvons pas, cette année encore, donner un compte rendu in extenso du Congrès, et la place dont nous disposons ne nous permet pas de nommer les nombreux délégués venus de toutes les régions de la France, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, et dont certains assistaient pour la première fois à nos assises. Ils étaient encadrés par les militants dont les noms sont connus de tous ; nous en citerons simplement quelques-uns : Bilger, le D^r Thiele et Adolf, de Strasbourg ; Maurice Guérin, Mlle Mathias, de Lyon ; Bouchet et Laborie, de Bordeaux ; Méric, de Toulouse ; Colombani et Mlle Poujade, de Marseille ; Mlles Cottin et Hugonin, des Syndicats de l'Isère ; Broutin, Mlles Vion et Vancolen, de Lille ; Recoura, Perrot et Donnadieu, de Grenoble ; Cauneau, Panchard et Mlle Vincent, de Saint-Etienne ; Verneyras, Massey et Mlle Zeltz, de Troyes ; Desruallier, Staelen, Mlle Vanbervliet, de Roubaix ; Carrier, de Bergerac ; Fauveau, Mme Duval et Mlle Croissol, de Rouen ; Fray, de la Grand-Combe ; Dersoir, de Renazé ; Morlé, de Nevers ; Pressensé, Perrin et Godin, de Nantes ; Salacroux, d'Arras ; Betton et Poirier, de Chartres ; Hainigue, de Franche-Comté ; Jentroux, de Fougères ; Diez-nis, de Coutances ; Mme Pallix, de Saint-Nazaire ; Dufour, Aubrée et Oudin, des Cheminots ; Mlles Decaux, Beeckmans, Gateblé, Brivelet, Mme Simon, de l'Abbaye ; Mlles Debray, Danguy, Bardot, Martin, Lafeuille, de Sèze ; Michaud, Lambert, David, Boynard, des ouvriers ; Verdier, de Cherbourg ; etc...

Etaient représentées les organisations suivantes :

- La Fédération française des Syndicats d'employés catholiques ;
- L'Union centrale des Syndicats professionnels féminins, 4, rue de Sèze ;
- La Fédération des Syndicats professionnels des cheminots de France et des colonies ;

La Fédération nationale des Syndicats de l'enseignement libre ;

La Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine ;

L'Union des Syndicats des travailleurs chrétiens du Sud-Est ;

L'Union provençale des Syndicats professionnels ;

L'Union régionale des Syndicats professionnels du Nord ;

L'Union régionale des Syndicats professionnels du Sud-Ouest ;

La Fédération des Syndicats d'union sociale de Franche-Comté et de Bourgogne ;

L'Union méridionale des Syndicats professionnels de travailleurs chrétiens ;

La Fédération des Syndicats professionnels chrétiens de Champagne ;

L'Union régionale des Syndicats professionnels de Picardie ;

L'Union des Syndicats professionnels des travailleurs chrétiens de la Sarthe ;

L'Union régionale des Syndicats professionnels du Centre ;

L'Union des Syndicats de travailleurs chrétiens du Pas-de-Calais ;

L'Union syndicale des travailleurs chrétiens de la Manche ;

L'Union départementale des Syndicats de travailleurs chrétiens nantais ;

L'Union bergeracoise des Syndicats professionnels chrétiens ;

L'Union syndicale catholique de Fougères ;

L'Union fédérale des Syndicats libres de l'Isère ;

Les Syndicats professionnels d'ouvriers, 5, rue Cadet ;

Le Syndicat national des Journalistes français ;

Les Syndicats de : Abbeville, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Amplepuis, Angers, Angoulême, Annecy, Arles, Arras, Bayonne, Beauvais, Bergerac, Besançon, Blois, Bordeaux, Bourg, Brest, Calais, Chartres, Cherbourg, Coutances, Dijon, Doullens, Dunkerque, Fougères, Gagnières, Grenoble, La Grand-Combe, La Rochelle, Le Mans, Lille, Limoges, Lunéville, Lyon, Mâcon, Marseille, Moulins, Nancy, Nantes, Nevers, Nice, Paris, Pellussin, Reims, Renazé, Rennes, Roanne, Roubaix, Rouen, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Saint-Nazaire, Strasbourg, Toulouse, Troyes, Vienne, comprenant les corporations suivantes :

Employés, Textile, Soierie, Vêtement, Cheminots, Métallurgistes, Mineurs, Ardoisiers, Ouvriers des Arsenaux, Verriers, Parfumeurs, Produits chimiques ; Industries du bois, Bâtiment, Cochers-livreurs, Gens de maison, Livres, Instituteurs libres, Infirmières gardes-malades, Papeterie, Ganterie, Alimentation, Chaussure, Industrie hôtelière, Blanchisserie, Ouvrières de fabrique, Services communaux, Navigateurs, Tabacs.

SAMEDI 14 MAI

Séance du matin

La séance est ouverte à 10 heures. Zirnheld souhaite la bienvenue aux délégués présents et, après appel et vérification des pouvoirs, il demande aux congressistes de bien vouloir se répartir entre les diverses catégories professionnelles qui, au cours de la journée, tiendront leurs congrès fédéraux.

Les Congrès Fédéraux

FEDERATION FRANÇAISE DES SYNDICATS D'EMPLOYES CATHOLIQUES

Le Congrès s'ouvre sous la présidence de M. Maurice Guérin, de Lyon.

Le rapport général, présenté par Mlle Lafeuille, secrétaire-adjointe, fait constater les nombreux progrès réalisés depuis l'an dernier, puisque la Fédération compte à l'heure actuelle 37.000 membres répartis en 150 syndicats. Le rapport montre que l'activité de la Fédération a été particulièrement féconde, que de nombreux succès ont été remportés aux élections pour les Conseils de prud'hommes, et qu'au point de vue professionnel, des résultats très appréciables ont été obtenus tant à Paris qu'en province, notamment pour des questions d'appointements, repos hebdomadaire, semaine anglaise, etc., principalement à Bordeaux, où trois syndicats fédérés ont conclu une convention collective avec la Chambre syndicale des commerçants détaillants de la Gironde. Sur la demande de ces trois organisations, le Congrès a décidé d'envoyer au ministre du Travail un vœu demandant que les décrets d'administration publique pour l'application de la journée de huit heures paraissent dans le plus court délai et s'inspirent des dispositions suivantes :

« Que les 48 heures légales de travail hebdomadaire, considérées comme un maximum, soient réparties de manière à ménager un repos ininterrompu de 36 heures consécutives au moins ;

« Que ce repos porte, suivant les établissements : pour les usines, ateliers, administrations et maisons de gros, du samedi midi à la reprise du lundi matin ; pour les magasins de détail, de la fermeture du samedi soir au lundi après déjeuner. »

(A suivre.)

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^{ie}, 57, rue Saint-Clément.

Maison LEGLAS=MAURICE LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS
Manufacture au Mont-Goguet

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits — Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS